



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
28/02/2022

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Sollicitation de subventions
d'investissement

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-huit février dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à Mme Valla), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : Mme Segueni

Monsieur le Maire informe que pour la programmation des subventions d'investissement de l'État au titre de la DETR et de la DSIL 2022, il conviendrait selon les dernières estimations des opérations proposées de solliciter :

- 707 500 € pour la rénovation/réparation de l'hôtel de ville pour un coût d'opération estimé à 2 250 000 € HT,
- 282 250 € pour la démolition de l'église, celle de la cure, ainsi que le déplacement du monument aux morts et du transformateur électrique pour un coût d'opération estimé à 562 500 € HT,
- 60 000 € pour l'aménagement de bureaux mutualisés avec la Communauté de communes pour un coût d'opération estimé à 120 000 € HT,
- 96 000 € pour l'aménagement d'un itinéraire doux entre La Violette et l'école Rosa Parks pour un coût d'opération estimé à 240 740 € HT.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches dans l'objectif d'obtenir des financements auprès de l'État, pour les opérations et selon les montants indiqués dans la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI


